

Contrat Natura 2000 – Griffes de sorcière Stang er Marc'h (Île de Groix)

Projet d'intervention

Site Natura 2000 : « Île de Groix » (FR5300031).

Opérateur local : Lorient Agglomération.

Type d'opération : *Limitation du développement d'espèces végétales exotiques envahissantes.*

Bénéficiaire du contrat : Conservatoire du littoral.

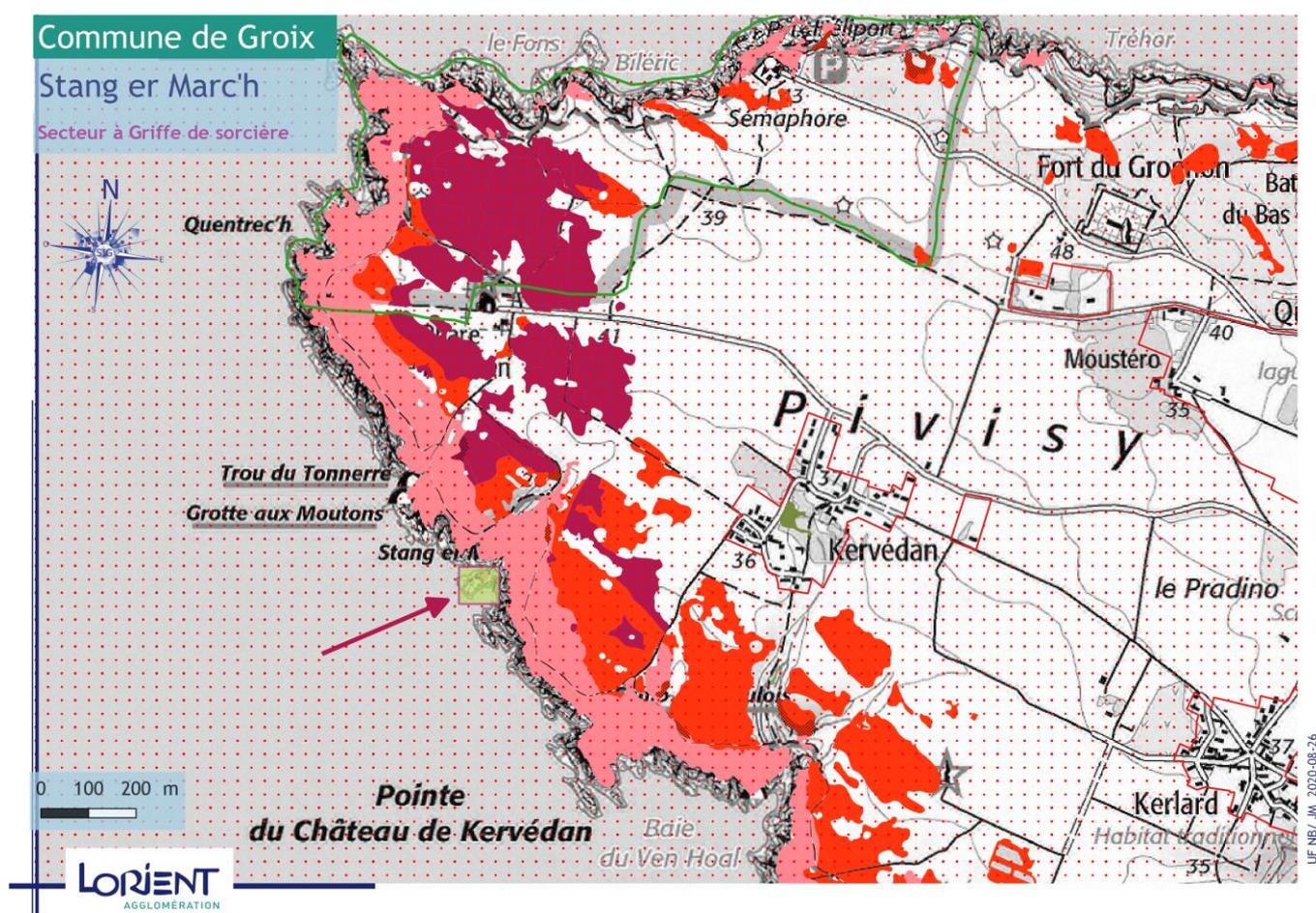
Statut du demandeur : Etablissement public.

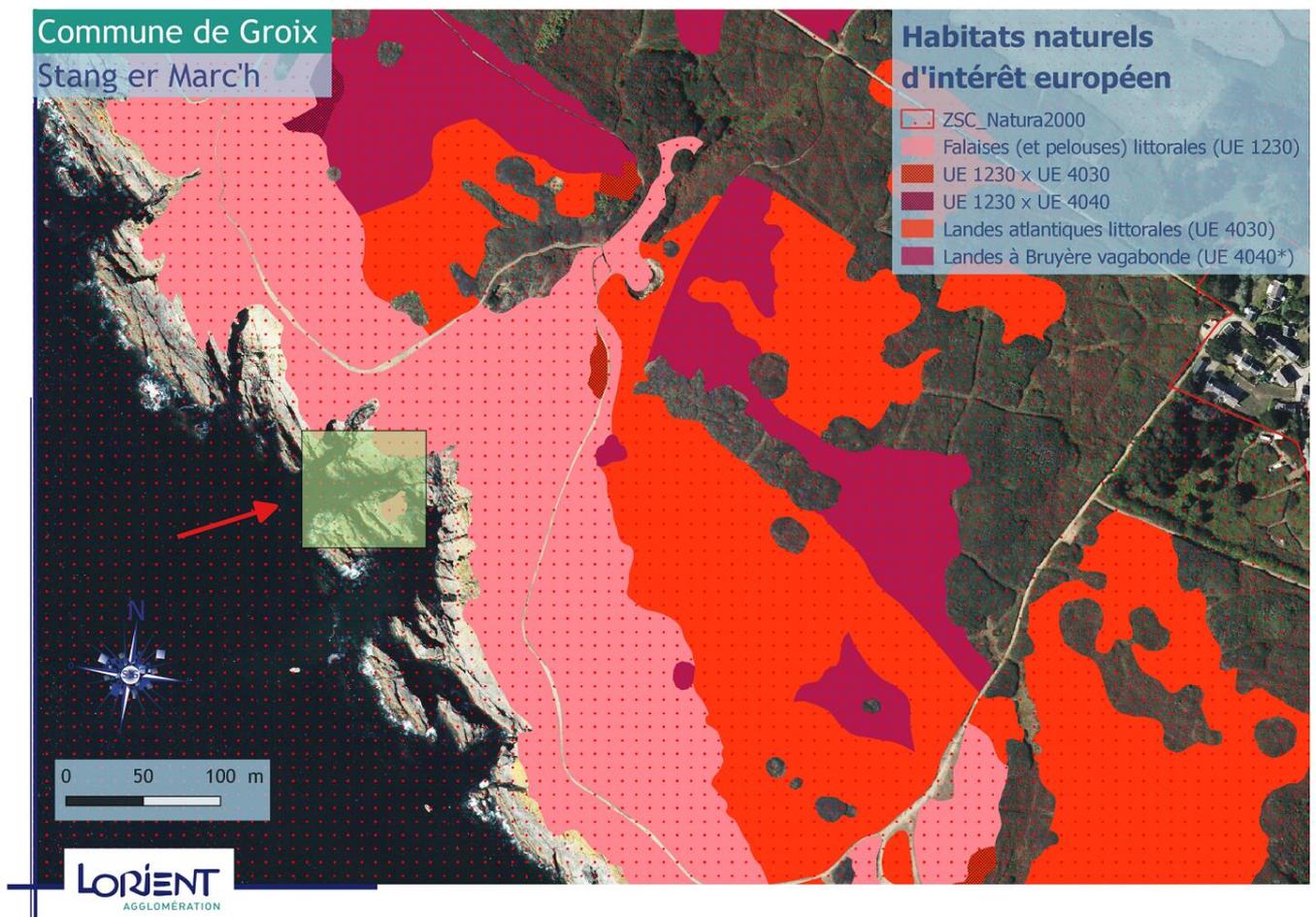
Localisation du projet

L'Île de Groix se trouve sur la côte méridionale de la Bretagne, dans le département du Morbihan, à moins de 6 km du continent et à 16,6 km par bateau depuis Lorient. Avec ses 1 482 hectares, l'Île de Groix est, en superficie, la deuxième île de Bretagne après Belle-Île-en-Mer. L'Île de Groix mesure environ 8 km de long pour 3 km de large. Elle est majoritairement constituée d'espaces naturels et d'espaces agricoles. La partie terrestre du site Natura 2000 de l'Île de Groix couvre une surface de 837 hectares.

Le secteur concerné par le projet se situe sur le site de Stang er Marc'h, sur la propriété du Conservatoire du littoral (cf. cartes de localisation ci-dessous).

Ce projet est mené en concertation étroite avec la Commune de Groix et l'opérateur du site Natura 2000 pour sa partie terrestre, Lorient Agglomération.





Mesure de gestion du DOCOB Natura 2000 (DUG de Groix) concernée :

→ Mesure TER5 du DUG : Limiter le développement des espèces végétales exotiques envahissantes.

Habitat(s) naturel(s) d'intérêt européen concerné(s) :

→ Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (UE 1230).

Description du projet

L'île de Groix possède un patrimoine remarquable : ses richesses floristiques, faunistiques et géologiques sont reconnues comme d'intérêt majeur au niveau régional, national voire européen. C'est la raison pour laquelle elle bénéficie d'importantes protections réglementaires : Réserve Naturelle Nationale François Le Bail, Site du Conservatoire du littoral « Côte sauvage de Groix », Site Natura 2000 « Île de Groix », deux sites classés et un site inscrit.

Cette biodiversité est cependant menacée par le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes telle que la Griffes de sorcière (NB : ce sont au total 7 espèces végétales invasives qui ont été recensées à ce jour sur l'île). Introduite par le biais des activités humaines dans de nouveaux milieux où elles prolifèrent et qu'elles modifient, ces espèces invasives entraînent progressivement la disparition d'espèces végétales naturelles autochtones et de leur faune inféodée.

Afin de limiter le développement de ces espèces, la Commune de Groix souhaite mettre en place une gestion cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île. Elle propose ainsi d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de gestion en lieu et place des propriétaires particuliers. Le Conservatoire du littoral s'associe à cette démarche en assurant la maîtrise d'ouvrage du présent projet.

Dans le cas présent, il s'agit d'intervenir en situation de falaise, ce qui nécessite de faire appel à une entreprise spécialisée de « cordistes » compte tenu de la dangerosité de l'intervention.

Proposition d'intervention pour restaurer l'intégrité des habitats naturels :

→ Code d'action Natura 2000 « N20P » : Chantier de limitation d'espèces végétales exotiques envahissantes concerné : **Griffe de sorcière, site de Stang er Marc'h.**

La **Griffe de sorcière (*Carpobrotus acinaciformis*)** est une plante originaire d'Afrique du Sud dont la floraison intervient à la fin du printemps ou l'été (cf. photo ci-dessous). C'est une grande productrice de graines (de 1 000 à 1 800 par fruit), pouvant être transportées par les animaux tels que les lapins de garenne, bien présents sur l'île de Groix. Elle peut également se propager de manière végétative par les fragments de tiges transportés par l'eau de mer ou les oiseaux (goélands, etc.).



La technique d'enlèvement consiste en un arrachage manuel de la plante bien avant floraison (pour éviter toute dissémination de graines), en prenant soin de ne pas laisser s'échapper des fragments de plante : un filet sera placé en contrebas de la zone d'intervention pour récupérer tous les éléments qui chuteraient.

En situation de secteur pentu, ce qui est le cas ici, il est conseillé (par le Conservatoire Botanique National de Brest) d'enrouler progressivement le tapis de griffes de sorcière et de jouer sur le poids de l'ensemble pour améliorer l'efficacité de l'intervention d'arrachage. Un brossage des fissures sera fait en complément.

L'intervention devra également se faire hors période de nidification, entre le 1er septembre et le 28 février, de préférence au sortir de l'été, en septembre/octobre, lorsque le sol est plus sec et la météo plus clémente pour intervenir en falaise.

Une station d'environ 60 m² de cette plante est à gérer dans le projet (cf. photos ci-dessous). Il s'agit là du dernier spot de cette plante en falaises sur l'île de Groix selon les observations du garde du Conservatoire du littoral.



Au-delà du premier arrachage, il faut prévoir deux autres passages en années N+1 et N+2 pour éliminer les repousses. NB : compte tenu de la résilience de la Griffes de sorcière, l'effort d'élimination sera peut-être à poursuivre au-delà du présent contrat.

Les chemins d'accès au site et les secteurs de stockage temporaire des produits d'arrachage de plants sont définis avec l'opérateur du site Natura 2000 et le responsable du Service communal des Espaces naturels, garde du Conservatoire du littoral : le cheminement d'accès à la falaise - déjà utilisé par le Service communal des Espaces naturels pour ses propres interventions sur la Griffes de sorcière en secteurs « accessibles » aux agents municipaux - sera emprunté pour la circulation du véhicule léger et de sa remorque nécessaires au déroulement du chantier. Un balisage temporaire de cette zone sera réalisé au préalable par le responsable du Service communal pour éviter de circuler sur la pelouse littorale, habitat naturel d'intérêt européen.

Les piquets d'ancrage des dispositifs de descente des cordistes seront installés sur cette même zone d'accès pour éviter de porter atteinte à la pelouse littorale.

Pour la sécurité des cordistes descendant en rappel, les cordes doivent être préservées de tout élément coupant. A cet effet, une bâche de protection sera installée en haut de falaise sur la partie plane, tandis qu'une légère purge en falaise (rabotage des arêtes rocheuses) sera effectuée par l'entreprise.

Les plantes récoltées seront stockées en sacs de type « big-bag », remontées par un quad équipé d'un système de treuil avec trépied, puis transportées par l'entreprise près du Phare de Pen Men (parking) où le garde du Conservatoire du littoral les récupèrera dans la journée pour les stocker dans les locaux du Centre technique municipal où elles se décomposeront dans les sacs (durant environ 2 mois).

Elles seront ensuite transportées en déchetterie pour compostage après broyage. Ce transport sera pris en charge par le Service communal des Espaces naturels.

L'équipe d'intervention sera dotée d'un kit spécifique anti-pollution (matériaux absorbants) par huiles/hydrocarbures à disposition sur site pour parer à toute pollution accidentelle. Le contrôle technique général des véhicules de chantier devra être conforme.

Il sera procédé à une remise en état des lieux (accès) après travaux, le cas échéant.

L'entreprise tiendra un cahier d'enregistrement des interventions (dates, actions, volumes évacués...) et réalisera un reportage photos du chantier (prises de vue avant, pendant et après intervention).

Montant prévisionnel de l'opération :

Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (N20P) :

Site et année d'intervention	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Griffes de sorcière/ Stanger Marc'h	6 750 €	2 048 €	2 048 €
Montant total d'intervention HT			10 846 €
Montant total d'intervention TTC			13 015,20 €

Cette action est financée à 100 % sur fonds Etat et Europe (FEADER).